

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 AVRIL 2011**

Membres présents :

BALDENSPERGER Jean-Luc, BAUM Robert, BERNARD Martine, FOLKMANN Arlette, FOURBOUL Marc, GUTH Lucien, HENCK André, HOFFART Cornélia, JACQUOT Marcel, JOST Marlène, KREBS Didier, KUNTZMANN Pierre, MARCHAL Philippe, MARTINEZ Valérie, MARZOLF Suzanne, OPPERMANN Bertrand, PIERRON Jean-Pierre, RICHERT Raymond, SCHAUB Raymond, SCHNEIDER Jean-Claude, SOMMER Jean-Bernard, STOEENNER Michel et WENDLING Michèle.

Mme CLEMENS Corinne – Direction des Ressources Humaines – Représentante de l'Administration.

Membres excusés :

BATH Pierre, BAUER Mireille, DECHRISTE Michel, DILLMANN Christine, HUBER André, KIMM Pierre, MAECHLING Marie-Ange et le membre de droit de la CFTC.

Procurations :

M. BATH Pierre donne procuration de vote à M. KUNTZMANN Pierre.

Mme BAUER Mireille donne procuration de vote à M. MARCHAL Philippe.

A 14h30 le Président ouvre la séance du Conseil d'Administration du lundi 11 avril 2011.

↳ **1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 22 NOVEMBRE 2010.**

Il n'y a pas d'observation concernant la rédaction de ce procès-verbal. Le Président met son approbation aux voix :

Il est APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : CONVENTION FINANCIERE 2011 – CHEQUES-VACANCES – BILAN DES HEURES.

La convention financière 2011, qui devait initialement être à l'ordre du jour du Conseil de Communauté de décembre, a été reportée à celui du 28 janvier 2011.

La commande des chèques-vacances étant dépendante du versement de la subvention par l'Administration, le Président a exposé la situation à la DRH début janvier. Un acompte de 20% de la subvention a été versé le 14 janvier 2011, soit un montant de 342.310,80 €.

La convention financière a été adoptée par le Conseil de Communauté le 28 janvier, avec une augmentation de la subvention de fonctionnement de 2.800 €.

60% de la subvention ont été versés le 17 février 2011, soit 1.026.932,40 €. Le solde sera versé à la fin du 3^e trimestre 2011.

Le versement tardif de la subvention a occasionné des problèmes de délais pour commander les chèques-vacances.

Ensuite le Président donne quelques chiffres concernant le bilan des heures utilisées.

Au total 1.495,5 heures accordées par l'Administration n'ont pas été utilisées. Ceci s'explique en grande partie par l'investissement important des retraités : 632 heures effectuées pour la fête de Noël des enfants et 373 heures effectués pour la fête de Noël des retraités.

A l'avenir il souhaite renouveler les équipes et faire d'avantage appel à des actifs, pour qu'ils assurent la relève quand les retraités auxquels on fait appel aujourd'hui ne pourront plus intervenir.

Le Président relève également que la commission Gestion des logements de vacances n'a pas utilisé d'heure pour la gestion et les déplacements. Il souhaite que cette commission refasse le point sur l'opportunité d'envoyer des équipes sur place pour visiter les logements et contrôler les travaux.

M. André HENCK intervient pour signaler que l'Administration tient une réunion d'Agenda social le 14 avril prochain. A l'ordre du jour de cette séance figure un point concernant le fonctionnement de l'Amicale. Les organisations syndicales sont conviées à cette réunion, mais pas le Président de l'Amicale. Dans la mesure où les textes ont changé, des problèmes de fonctionnement risquent de se poser. Pour l'instant aucune information ou document n'a été transmis. Dans ces conditions, M. HENCK souhaite que la réunion du Bureau élargi du lundi 18 avril soit maintenue pour faire le point de la situation.

Mme Corinne CLEMENS ne dispose pas de plus d'informations, elle pense que dans un premier temps il ne s'agit que de définir un calendrier.

Le Président confirme que le Bureau se réunira le lundi 18 avril à 14h30, avec comme point unique à l'ordre du jour la réunion « agenda social » de l'Administration.

↪ 3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : SITE INTERNET.

Le Président rappelle que la réalisation du site internet de l'Amicale a été confiée à Erika HUGEL, infographiste, travaillant régulièrement pour la CUS.

Le 24 mars le Directeur général des services a donné son accord pour héberger gratuitement le site sur un serveur de la CUS.

Le Président fait une présentation par vidéoprojecteur de l'état actuel du site, dont l'adresse provisoire, dans sa phase de construction, est : *amicalecus.strasbourg.eu*.

Un problème technique concernant la mise en place des photos est actuellement analysé au service informatique de la CUS. Dès que ce point sera réglé et après mise en place de quelques ajouts et adaptations, des formations pour l'utilisation de l'outil seront organisées. Dans un premier temps le Président, la Secrétaire générale et M. Didier KREBS bénéficieront de cette initiation, par la suite certains responsables de commissions, amenés à effectuer des mises à jour spécifiques, pourront y être associés.

Le site sera opérationnel prochainement. M. Didier KREBS informe qu'il sera alors transféré sur l'adresse du site existant *www.amicalecus.fr*. Le Président envisage éventuellement de modifier l'adresse en *www.amicalecus.eu*.

Une information sera publiée dans le journal de l'Amicale pour inviter les membres à visiter le site. Par ailleurs une annonce dans Percussion, un lien direct sur intranet ou un encart dans En-direct pourraient être demandés à l'Administration.

Le Président compte sur les responsables de commissions pour fournir les éléments d'information permettant de mettre le site régulièrement à jour et ainsi de le faire vivre.

↳ **4^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : PANIERS DE LEGUMES.**

La distribution des paniers de légumes est en place depuis le mois de janvier, tous les jeudis entre 16h et 17h30 au centre administratif.

Cette activité compte 39 adhérents. Deux formules sont proposées : le panier famille et le panier duo. 34 agents ont optés pour le panier duo et 5 pour le panier famille.

Suite à quelques demandes, une enquête sous forme de questionnaire a été réalisée au restaurant de la Fédération pour déterminer l'intérêt de faire une distribution sur le site de la Fédération. Cette consultation n'a pas été concluante, du fait que plus de la moitié des utilisateurs du restaurant ne sont pas des agents de la CUS, mais des employés de diverses entreprises du secteur, avec lesquelles le gestionnaire a signé une convention. Le Président a tout de même rencontré le chef du service PVA, M. Benoît WEINLING, qui lui a donné son accord de principe pour l'utilisation du réfectoire si une distribution devait s'y faire.

Le Président mentionne que grâce à une adhérente, journaliste de Percussion, un article concernant la distribution des paniers de légumes est paru en première page du dernier numéro.

↳ **5^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : LIQUIDATION TOUROTEL CAP D'AGDE.**

L'Amicale était propriétaire d'un logement en multipropriété faisant partie de la SCI Tourotel au Cap d'Agde. Suite à des problèmes de solvabilité de certains membres de la SCI, la dissolution de la SCI et la vente de tout l'immeuble ont été décidés.

Cette vente a eu lieu pour un montant de 86,- € par part. Après apurement des comptes, l'Amicale a reçu un chèque de 17.620,42 €.

Ce montant est inférieur au prix d'achat, mais reste satisfaisant compte tenu de l'état des finances de la SCI Tourotel au moment de la liquidation. Le Président rappelle que lors de la réunion du Bureau, il avait été craint que le produit de la vente de l'immeuble ne couvre pas les dettes.

↳ **6^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : LOGEMENTS DE VACANCES : BILAN DES 3 DERNIERES ANNEES.**

Le Bureau avait souhaité la présentation du bilan des attributions de logements des 3 dernières années.

Le Président donne la parole à M. Didier KREBS, responsable de la commission, qui distribue un tableau de statistiques des demandes et des attributions de la saison 2008/2009 à la saison 2010/2011.

De ce document il ressort que les demandes sont restées stables dans l'ensemble.

En effet, le Président relève que malgré la réduction du parc de 8 offres en 2011, il n'y a guère de variations. Pour l'été 2010 sur 118 premières demandes scolaires, 114 ont été acceptées et pour l'été 2011 sur 116 premières demandes scolaires 113 ont été acceptées. De même pour les autres premières demandes, en 2010, 116 sur 120 ont été acceptées et en 2011, 110 sur 124. Il relativise en outre le chiffre de 97 refus, puisque 34 d'entre eux avaient obtenu une location l'année précédente.

Le Président souligne qu'il s'agit de la situation au moment de l'attribution et non du taux complet d'occupation.

Le tableau comparatif étant clair et précis, aucune autre explication n'est demandée.

↳ **7^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : BILAN DES FETES DE NOËL.**

Le Président donne la parole à M. Lucien GUTH.

Le bilan de la fête de Noël des retraités est positif, tant sur le plan du spectacle que du colis, très appréciés. Le budget alloué par la CUS était de 125.000 €. Les dépenses se sont élevées à 130.461 €. Ce dépassement s'explique par une augmentation de la fréquentation qui est passée d'environ 1.500 personnes en 2009 à 1.650 en 2010. De même 2.900 colis ont été distribués en 2010, contre 2.800 en 2009, en partie du fait que les retraités non membres de l'Amicale avaient été destinataires d'un courrier d'invitation.

M. GUTH tient à préciser que fin novembre 2010, la CUS comptait 3.623 retraités.

Il fait l'éloge des membres de la commission Activités retraités, largement impliqués dans la réussite de cette fête, et les remercie pour le travail accompli.

Le bilan de la fête de Noël des enfants est également positif. Les 3 séances se sont bien déroulées. Le spectacle était d'une grande qualité.

M. GUTH profite de l'occasion pour remercier les membres du Conseil d'Administration qui ont prêté main forte à l'organisation de la fête.

Le budget alloué par la CUS était de 225.000 €. Les dépenses se sont élevées à 218.835 €.

Au total 3.318 bons d'achat ont été émis et 987 enfants ont choisi un cadeau. Le système actuellement en place sera maintenu aussi longtemps que la demande de jouets reste à ce niveau.

Cette année le repas pris sur place par le personnel a été préparé par la commission Etang de pêche, ce qui a permis de faire une économie significative par rapport à la prestation d'un traiteur. Le PMC a demandé 4,70 € par convive pour l'utilisation de la salle de restauration.

Mme Michèle WENDLING demande si tous les bons d'achat ont été retirés.

M. GUTH lui répond que 19 bons de 43 € et 15 bons de 33 € n'ont pas été délivrés. Ces bons ont été retournés par la poste et n'ont pas été retirés au bureau de l'Amicale. D'autre part 21 bons de 43 € et 30 bons de 33 €, qui étaient parvenus à leurs destinataires, n'ont pas été encaissés. La somme totale de ces bons d'achat se monte à 3.205 €.

M. GUTH informe que les spectacles pour les fêtes de 2011 ont déjà été retenus. En effet pour s'assurer un spectacle de qualité il faut s'y prendre dès le début de l'année.

Le Président remercie M. GUTH pour ces résumés.

↳ **8^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : PRELEVEMENT DES COTISATIONS.**

Le Président expose les problèmes rencontrés lors du prélèvement de la cotisation annuelle de l'Amicale. Il rappelle qu'une demande est adressée à la Gestion du personnel pour procéder au prélèvement de la cotisation, uniquement sur la paie du mois de novembre. A la réception de la liste des agents prélevés, une lettre d'appel de cotisation est envoyée par l'Amicale aux membres qui n'ont pas été prélevés.

Un certain nombre de dysfonctionnements ont été constatés : des agents qui ont payé leur cotisation suite à l'appel qui leur a été adressé, ont eu un prélèvement sur salaire en décembre, janvier, février ou mars. Après remboursement par les soins de l'Amicale, certains d'entre eux ont été remboursés une deuxième fois par la gestion du personnel.

Mme Corinne CLEMENS indique que le paiement de la prime de Noël des retraités est versé après fourniture d'un certificat de vie. Si ce certificat est remis en retard, la prime n'est pas versée en novembre, mais les mois suivants et le prélèvement de la cotisation Amicale est probablement enclenché automatiquement.

M. Lucien GUTH intervient pour témoigner qu'il a eu le versement de la prime de Noël sans avoir remis de certificat de vie.

Mme CLEMENS est consciente des problèmes informatiques liés au logiciel de paie. Elle suggère de revoir avec le service les modalités de mise en place des prélèvements.

Mme Suzanne MARZOLF tient à faire part des difficultés qu'elle rencontre dans le cadre de la fête de Noël pour obtenir la liste des enfants. Ainsi il n'est pas possible de donner suite aux modifications de fichier demandées, comme par exemple la sortie des enfants décédés.

M. Didier KREBS fait également part d'erreurs qui surviennent aux niveaux des prélèvements des cotisations de la garantie obsèques et invalidité. Il arrive que des paiements figurent sur les listings qui lui sont transmis, alors que les agents concernés n'ont pas été prélevés, ou, inversement, des agents prélevés ne figurent pas sur les listings de paiements. De plus, certains paiements ne correspondent pas aux montants dus.

Mme CLEMENS est au courant de tels problèmes, qui surviennent également dans d'autres applications. Certaines mises à jour déclenchent des modifications involontaires, des proratisations, etc....

A l'heure actuelle il ne semble pas y avoir de solution concrète pour remédier à ces anomalies.

Pour conclure ce point de l'ordre du jour, le Président signale que le prochain Conseil d'Administration procédera à la radiation des membres qui n'ont pas réglé la cotisation pour l'année 2011.

↳ 9^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

Voyages

Le Président annonce qu'en raison d'un nombre de participants insuffisant, la croisière en Méditerranée programmée en octobre a dû être annulée. Il donne la parole au responsable de la commission Voyages pour plus d'information.

M. Pierre KUNTZMANN informe qu'il n'y avait que 22 inscrits sur ce départ, alors que pour constituer un groupe un nombre minimum de 30 personnes était requis. Il note qu'en raison du manque de souplesse des compagnies aériennes il n'a pas été possible d'agrandir le 1^{er} groupe partant au mois de juin de 30 à 50 personnes.

M. KUNTZMANN pense aussi que la conjoncture économique et politique ainsi que les catastrophes naturelles de ces dernières années n'arrangent pas la situation par rapport à la participation aux voyages.

M. KUNTZMANN fait savoir que cette année il y aura deux séjours balnéaires en Andalousie, l'un en mai/juin et l'autre en septembre, une croisière fluviale en Andalousie en octobre ainsi que la croisière en Méditerranée Italie-Grèce-Croatie au mois de juin (le second départ de cette dernière étant annulé).

Au total environ 160 personnes participeront à ces divers voyages.

Excursion

Le Président regrette de devoir également annoncer l'annulation de l'excursion prévue à Annecy. Il donne la parole à M. Jean-Bernard SOMMER, responsable de la commission.

M. SOMMER informe qu'il n'y avait que 20 inscrits pour cette excursion. Dans ces conditions le prix ne pouvait être maintenu, or il était inconcevable de demander une majoration aux participants.

Une sortie d'une journée sera proposée au mois de septembre. Au cas où cette nouvelle tentative devait elle aussi rencontrer peu d'intérêt, M. SOMMER remettrait en question sa place de responsable de la commission. En effet les dernières excursions à Berlin, en Belgique et dans le Jura ont toutes bénéficié d'une participation très limitée. Une discussion sur l'avenir de cette activité et éventuellement un changement de stratégie sont à envisager.

Selon le Président les excursions proposées par l'Amicale souffrent de la forte concurrence des offres "dernière minute" des agences de voyages. L'excursion au lac d'Annecy coûtait 277 € pour 2 jours, alors que l'on peut trouver des séjours d'une semaine, par exemple en Tunisie, à partir de 400 €.

De plus les excursions sont habituellement organisées localement, or les tarifs locaux sont très onéreux si l'on veut s'assurer des prestations satisfaisantes.

Convention agenda 2012

Le Président fait savoir qu'il a signé une convention pour l'édition de l'agenda de l'Amicale. Celle-ci stipule que l'agenda doit être livré au plus tard fin octobre, sous peine de pénalités financières de 5.000 €. Par ailleurs, la société editrice s'est engagée à verser une aide financière à l'Amicale de 2.000 € pour chaque édition, avec effet rétroactif pour l'agenda de 2011.

M. Bertrand OPPERMANN signale que l'étiquette avec le nom de l'agent qui était apposée directement sur l'agenda pour la diffusion dans les services, ne pouvait pas être retirée proprement.

Le Président veillera à ce que des étiquettes spéciales pouvant être décollées soient utilisées pour l'envoi de l'agenda 2012. Pour des raisons de coût, il est hors de question de faire un envoi sous enveloppe pour les actifs ; quant aux retraités, l'agenda leur sera remis avec le colis de Noël.

Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention sous le point divers.

Le Président informe que l'Assemblée Générale devrait avoir lieu durant la deuxième quinzaine du mois de juin. Les dates de la réunion de la commission Trésorerie, du Bureau et du Conseil d'Administration qui précèdent l'Assemblée Générale seront définies au retour du Trésorier Général, absent pour raisons de santé.

Le Conseil d'Administration du lundi 11 avril 2011 est clos à 16 heures.

Suzanne MARZOLF
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT
Président